

LE PARI EUROPEEN DES ENERGIES RENOUVELABLES

Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie de l'Union européenne d'ici 2020 : c'est l'un des trois objectifs généraux du paquet Energie-Climat adopté par les 27 il y a 2 ans et fort opportunément réinscrit par la Commission dans le projet de stratégie économique « *Europe 2020* » qu'elle a proposé récemment.

Afin d'atteindre cet objectif global, des objectifs nationaux ont été fixés pour chaque Etat membre en fonction de ses ressources énergétiques. Un mécanisme de coopération permet cependant une certaine souplesse avec la possibilité de transferts d'énergie renouvelable de ceux qui dépasseraient leur objectif national vers ceux qui ne l'atteindraient pas.

L'objectif de 23 % assigné à la France a été repris dans le *Grenelle de l'Environnement*. Les autorités françaises ont ainsi communiqué à Bruxelles un rapport indiquant que la France prévoit d'atteindre cet objectif sans le dépasser. Sur la base des prévisions des 27 Etats membres, la Commission a publié le 11 mars dernier un document de synthèse selon lequel la part des énergies renouvelables en 2020 dépasserait très légèrement les 20 % escomptés.

En plus de sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, ce développement des énergies renouvelables devrait permettre de renforcer la sécurité énergétique de l'Europe tout en créant 2,8 millions d'emplois.

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct